Bulletin Municipal 2020









SOMMAIRE

Le mot du Maire	P 2 - 3
Le Conseil municipal	P 4
Le Personnel Communal - Horaires d'ouverture	P 5
Tarifs Municipaux – Bibliothèque – Budget en image	P 6
Note synthétique Compte administratif 2019 et Budget 2020	P7à12
Urbanisme – Elections – Recensement militaire	P 13
Elagage – Bruits de voisinage- emploi du feu et entretien terrains	P 14
Défibrillateur - Ecole	P 15
Déchets – Gîtes – Numéros utiles	P 16
Comité des Fêtes	P 17
Société de chasse communale	P 18
Groupement des chasseurs du Saint Pay	P 19
CUMA	P 20
Maison de services au Public d'Ayen	P 21
Pays d'Art et d'Histoire	P 22
Agglo de Brive : délégués et communication Panneau Pocket	P 23
Agglo de Brive - Subvention habitat	P 24
Agglo de Brive - Transport à la demande	P 25
SIRTOM	P 26
Nos commerces	P 27

<u>Annexes</u>:

Adressage

Fibre

Panneau Pocket

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chères Segonzacoises, Chers Segonzacois,

Comme chaque mi-année nous vous adressons notre bulletin municipal. Je sais que beaucoup l'attende avec une certaine impatience.



Il retrace la vie de notre commune pour l'année écoulée, et dévoile les projets à venir.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette année, et d'assurer de ma compassion à nos habitants qui pour quelque raison que ce soit, sont en souffrance.

La première tranche des travaux du bourg en coordinations est presque achevée, des études sont en cours pour continuer des travaux de sécurisations d'alimentation en eau potable.

Concernant nos réseaux d'électricité, le Bois nouveau, les Milandes et le Gravas, sont opérationnels il nous reste une seule ligne en fils nus qui est actuellement programmée.

Cet été, la route de la Tirloubie à la D17 aurait dû être goudronnée, elle le sera cet été, sur les tronçons non bordés d'arbres. J'en appelle encore une fois au bon sens des riverains, sur plusieurs bordures, l'élagage est nécessaire.

Enfin la fibre arrive avec un peu de retard sur notre commune, je vous remercie pour avoir supporté les désagréments causés par l'activité de nombreuses entreprises. Dans la continuité, l'adressage de chaque habitation est programmé à la rentrée. Dès la rentrée nous vous informerons des démarches à suivre.

Depuis cet été, la collecte des déchets « bac jaune » est opérationnelle sur notre commune.

Le Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme, là encore vous serez invités à participer à son élaboration finale au cours de réunion et enquête publique.

Un groupe de réflexion va voir le jour concernant l'agriculture, le tourisme, le télétravail et la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, je vous invite à y prendre part.

Enfin le registre concernant le cimetière est opérationnel, mais reste toujours ouvert, n'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez des doutes ou si vous être en recherche d'informations.

Je ne peux terminer mes propos sans évoquer les événements de ce début d'année, qui s'ils n'ont pas de lien direct, s'entre choc dans notre vie locale.

La Covid 19 qui a impacté la gestion communale et en amont les élections municipales.

Si nous sommes impuissants face aux coronavirus, sauf à respecter les gestes barrières, nous sommes impactés par le choix des élections. C'est un moment important pour la démocratie, mais devient souvent une période difficile lorsqu'aucun abuse de notre chère liberté, liberté de parole ne doit pas rimer avec abus d'expression.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille.

C'est toujours avec passion qu'avec vous et pour le meilleur de notre commune, j'aborde et influence les actions qui orienteront l'avenir de celle-ci.

L'intérêt collectif doit prévaloir face à l'intérêt individuel. C'est la base du bien vivre ensemble.

Je remercie celles et ceux qui, dans une période complexe ont apporté leurs soutiens, lors de ces dernières élections.

Mes adjoints et conseillers sont à votre service. Beaucoup d'informations sont à découvrir sur le site de la mairie. Nous envisageons, avec l'arrivée de la fibre, une méthode de communication plus efficiente, je vous invite donc à vous inscrire pour bénéficier de l'actualité en temps réel.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne santé et une année paisible.

Jean-Louis MICHEL

LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite : Evelyne CLAUX, Jean-Michel BERTHONNIERE, Jean-Louis BEAUVIEUX (2ème adjoint), Agnès CHASTAING, Jean-Louis MICHEL (Maire), Christine PAYOT (3ème adjointe), Guy LARUE (1er adjoint), Jacqueline GENESTE et Jean-Francis ROUGIER - Absents : Sébastien DUPUY et Michel SEGUY

NOMS	COMMISSIONS
Jean – Louis MICHEL	Appel d'offres, tourisme, défense, chemins, bâtiments communaux, RPC (école), fêtes et cérémonie, finances, pays des buttes calcaires, communication, SIAV, SIRTOM, SEBB, FDEE, Agglomération du Bassin de Brive, Conseiller communautaire délégué assainissement
Guy LARUE	Appel d'offres, défense, chemins, bâtiments communaux, finances, pays des buttes calcaires, Agglomération du Bassin de Brive, FDEE (suppléant)
Jean-Louis BEAUVIEUX	Appel d'offres, chemins, bâtiments communaux, Finances, communication, Agglomération du Bassin de Brive, gestion agent technique, suppléant : SIAV, SIRTOM, FDEE
Christine PAYOT	Tourisme, bâtiments communaux, Fêtes et cérémonies, suppléante : Appel d'offres
Jean-Michel BERTHONNIERE	Chemins, bâtiments communaux, RPC (école), finances, communication, Agglomération du Bassin de Brive, suppléant : Appel d'offres
Evelyne CLAUX	Bâtiments communaux, RPC (école), Finances, communication, Agglomération du Bassin de Brive, suppléante : SEBB
Agnès CHASTAING	Appel d'offres, Agglomération du Bassin de Brive
Jacqueline GENESTE	Appel d'offres, tourisme, fêtes et cérémonies
Jean-Francis ROUGIER	Tourisme, bâtiments communaux, Fêtes et cérémonies, Pays des Buttes Calcaires
Sébastien DUPUY	Chemins, Bâtiments communaux, RPC (école)
Michel SEGUY	Chemins, FDEE

LE PERSONNEL COMMUNAL À VOTRE SERVICE

Accueil, Secrétariat de Mairie, Agence Postale : Tiphanie DHUR

Services Techniques : Nicolas NAMUR

Cantine: Jocelyne BOUDY (rattachement au SIVOM)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC MAIRIE ET AGENCE POSTALE

2 05 55 25 11 16

Mail: segonzac19.mairie@orange.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	9h00	9h00	9h00	9h00
12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
14h00	14h00		14h00	
18h00	17h00		17h00	

RAPPEL SUR LES PROCÉDURES:

Retrait de colis et lettre recommandée en instances de distribution :

Obligation de présenter votre pièce d'identité valide et l'avis de passage.

Pour les retraits par procuration : le verso de l'avis de passage doit être correctement complété, daté, signé, le mandataire devra donc être muni de l'avis de passage complété par le destinataire et des 2 cartes d'identité (destinataire du colis et mandataire).

Retrait et dépôt d'espèces : Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de compte (chéquier, carte bleue, carte épargne...).

SANS CES ÉLÉMENTS IL SERA IMPOSSIBLE D'EFFECTUER VOS OPÉRATIONS.

AUCUNE PROCURATION FINANCIERE N'EST POSSIBLE EN AGENCE POSTALE:

RDV EN BUREAU DE POSTE (JUILLAC, OBJAT...)

N'OUBLIEZ PAS QUE LA POSTE VOUS PROPOSE UNE TABLETTE TACTILE
AFIN D'EFFECTUER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES
(La Poste, Impôts, CPAM, CAF)

TARIFS MUNICIPAUX

<u>Location salle polyvalente</u>:

Gratuit pour les associations de la commune

80 € pour les habitants de Segonzac

150 € pour les habitants des autres communes

300 € de caution

Location tables et bancs à domicile : 5 € la table et les 2 bancs

<u>Cimetière</u>: (concession 30 ans renouvelable)

Concession simple 150 €

Concession double 300 €

<u>Columbarium</u>: 300€ la case (30 ans renouvelable)

BIBLIOTHÈQUE – POINT MULTIMÉDIA



La Mairie met gratuitement à disposition des habitants, des livres de la bibliothèque d'AYEN et un ordinateur avec accès internet.

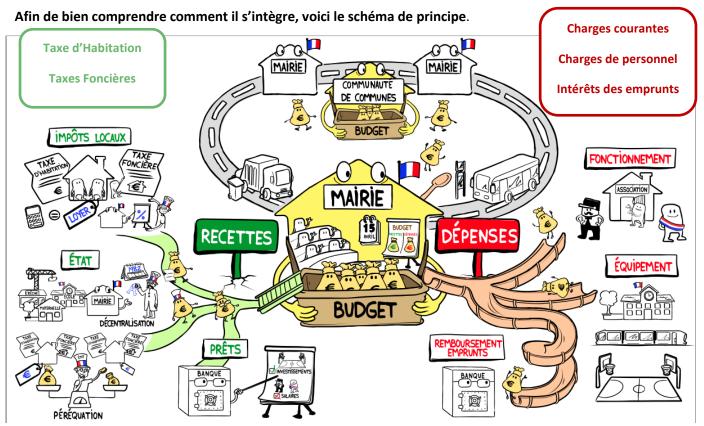
N'hésitez pas à venir voir !!!

BUDGET COMMUNAL

Le budget communal c'est quoi?

Le budget communal est complexe. Il est caractérisé par deux types de dépenses, le fonctionnement (charges courantes) et les investissements (travaux et équipements).

Les recettes sont constituées par les impôts locaux, les dotations de l'état, les subventions et les emprunts.



COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet (www.segonzac19.fr).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille (le salaire d'un côté et les dépenses de l'autre).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel (comme pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition de véhicule...).

Le budget 2019 avait donc pour priorités :

En fonctionnement:

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Limiter les dépenses liées aux charges à caractère général
- Soutenir les associations communales

En investissement:

- L'achat d'une épareuse afin de palier à la vétusté du matériel
- Travaux eau et assainissement
- Le changement d'un poteau incendie obsolète (travaux en coordination)
- La finalisation de projet tels que le Plan Local d'Urbanisme et l'adressage de la Commune
- Eclairage : renforcement et éclairage public du bourg, milande et le gravas
- Fibre

Le compte administratif 2019 a été voté le 19 février 2020 par le Conseil Municipal et le budget primitif 2020, le 9 juillet 2020.

a) Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energies (eau, électricité, carburant, combustible), petit équipement, affranchissement, téléphonie, maintenance etc	45 191.23€
Charges de personnel, frais assimilés	Salaires et charges sociales	88 435.40€
Atténuations de produits	(FPIC) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	728.00€
Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus, subventions aux associations	25 751.42€
Charges financières	harges financières Intérêts d'emprunts	
ТО	TAL	163 013.99€

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuations de charges	Remboursements liés à des salariés mis à disposition ou absents	3 611.44€
Produits et services	Indemnités de La poste pour le maintien de l'Agence Postale, Ordures Ménagères des locataires	14 894.27€
Impôts et taxes	Taxes d'habitations, foncières, attribution de compensation (agglo)	91 204.65€
Dotations et participations	Dotations de l'état, Remboursement mise à disposition du personnel SIVOM	91 796.36
Autres produits de gestion courante	Locations des bâtiments communaux	21 270.43€
Produits exceptionnels	Vente du chemin de la Reynie	552.00€
ТО	TAL	223 329.15 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, locations de salle etc...)
- Aux impôts locaux,

La commune n'a pas souhaité procéder à l'augmentation des taux pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 11,83 %
- Taxe foncière (bâti) : 17,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,39 %

Le produit de la fiscalité locale pour 2019 s'est élevé à : 82 450.00€

Aux dotations versées par l'Etat, Les dotations diminuent légèrement (baisse de la dotation globale de fonctionnement : - 2 994.00€ par rapport à l'année 2017).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

Par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments municipaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnels sont moindres du fait du remboursement du SIVOM pour le poste de la cantine et de la participation de la poste pour les frais liés à l'agence postale.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la Commune à financer ellemême ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Budget d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Immobilisations incorporelles	Plan Local d'Urbanisme	6 851.16€
Immobilisations corporelles	Achat épareuse, téléphone Mairie et jardinières, renouvellement poteau incendie.	25 972.75€
Emprunt et dettes assimilées	Mairie et église Garage	15 407.46€
Total des	dépenses	48 231.37€
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens Restructuration du cimetière	7 979.88€
то	TAL	56 211.55€
Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants
Dotations, fonds divers et réserves	Taxe aménagement 2019 *FCTVA 2018 Affectation du résultat	24 982.42€
Opérations patrimoniales	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens Restructuration du cimetière	7 979.88€
TC)TAL	32 962.30€

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses: toutes des dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité.
 Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes: deux types de recettes coexistent: les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple: la réfection de la voirie, l'éclairage public...).

La commune avait mis l'accent sur trois programmes :

- Réalisation d'un programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les locaux de la mairie et de la salle polyvalente
- L'adressage (notamment concernant l'installation de la fibre optique)
- La finalisation du Plan Local d'Urbanisme

Un investissement a également été réalisé pour l'achat d'une épareuse.

Des reports ont été réalisées en 2019 pour finaliser :

- Les travaux d'études du Plan Local d'Urbanisme,
- L'éclairage public,
- L'achat et la mise en place d'un défibrillateur,
- Travaux sur le bâtiment communal du Haut Pardoux
- L'adressage
- Les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente
- L'achat de petit matériel

Le montant des dépenses des restes à réaliser au 31 décembre 2019 s'élève à : 64 856.45€ Le montant des recettes, s'élève à : 17 791.66€.

BUDGET COMMUNAL 2020

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2019.

Le budget principal de la commune s'équilibre à 303 903.88[€] en fonctionnement et 222 328.69€ en investissement :

c) Budget de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants		
011	Charges à caractère général	Energies (eau, électricité, carburant, combustible), petit équipement, affranchissement, téléphonie, maintenance etc	68 000.00€		
012	Charges de personnel, frais assimilés	Salaires et charges sociales	100 000.00€		
014	Atténuations de produits	(FPIC) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	1 000.00€		
65	Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus, subventions aux associations	36 900.00€		
66	Charges financières	Intérêts d'emprunts	3 000.00€		
022	Dépenses imprévues		5 000.00		
023	023 Autofinancement				
	Т	OTAL	303 903.88€		

	Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants	
002	Résultat reporté		78 047.91€	
70	Produits et services	Indemnités de La poste pour le maintien de l'Agence Postale, Ordures Ménagères des locataires	14 502.00€	
73	Impôts et taxes	Taxes d'habitations, foncières, attribution de compensation (agglo)	91 643.41€	
74	Dotations et participations	Dotations de l'état, Remboursement mise à disposition du personnel SIVOM	100 183.56€	
75	75 Autres produits de gestion courante Locations des bâtiments communaux			
	Т	OTAL	303 903.88 €	

La fiscalité en 2020 :

La commune n'a pas souhaité procéder à l'augmentation des taux pour l'année 2020, ils sont fixés comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 17,52 % - Taxe foncière (non bâti) : 80,39 %

d) Budget d'investissement

	Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants				
RAR	Restes à réaliser au 31 décembre 20	64 856.45€					
1641	Emprunt et dettes assimilées	Mairie et église Garage	15 700.00€				
165	Dépôt et cautionnement		400.00€				
202	Immobilisations incorporelles	Finalisation du PLU	3 000.00€				
2041582	Subventions d'équipements versées	Enfouissement éclairage public	5 000.00€				
2183		PC Portable et vidéoprojecteur	1 307.50€				
21318	Eglise: réfection des abat-sons		11 336.00€				
21571	Immobilisations corneralles	Tracteur	30 000.00€				
21571	Immobilisations corporelles	Chargeur	20 000.00€				
2158		Remplacement chaudière salle polyvalente/Mairie	2 176.00€				
2312		Création de terrains de pétanque	9 295.00€				
2312	Immobilisations en cours	Création d'une esplanade et d'un parking	9 301.00€				
2315		Voirie Conchat					
2315		Adressage panneaux « route de »	1 956.74€				
	TOTAL						

	Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants			
001	Résultat reporté	6 203.65€				
RAR	Restes à réaliser au 31 décembre 201	17 791.66€				
1068	Excédent affecté		40 861.14€			
10222	*FCTVA/ Taxe d'aménagement		5 384.00€			
		5 000.00€				
		Caisse Nationale Prévoyance : Défibrillateur	700.00€			
13		Dotation Equipements Territoires Ruraux : Création terrains de pétanque	2 710.00€			
	Subventions d'Investissement	Dotation Equipements Territoires Ruraux : Création esplanade et parking	3 488.00€			
		Fond Soutien Territorial : Voirie de Conchat	4 500.00€			
		Dotation Equipements Territoires Ruraux : Voirie de Conchat	18 000.00€			
16	Emprunts et dettes assimilées	Dépôt et cautionnement	400.00€			
10	Emprunts et dettes assimilées	Emprunt				
021	Autofinancement		90 003.88€			
	TOTAL					

^{*}FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA, c'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinées à assurer une compensation à un taux forfaitaire (16.404% depuis 2015) de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

I. Etat de la dette

Informations relatives à la dette au 07 juillet 2020

Libellé de l'emprunt	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Investissement mairie/ église	9 998.74€	9 998.74€	9 998.74€							
Investissement Terrain + local (Garage)	8 160.84€	8 005.02€	7 849.20€	7 693.37€	7 537.55€	7 381.73€	7 225.91€	7 070.09€	6 914.26€	6 758.48€
Dettes annuelles (total des échéances)	18 159.58€	18 003.76€	17 847.94€	7 693.37€	7 537.55€	7 381.73€	7 225.91€	7 070.09€	6 914.26€	6 758.48€

Etat de la dette par habitant

Libellé de l'emprunt	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Investissement mairie/ église	44.05€	44.05€	44.05€							
Investissement Terrain + local (Garage)	35.95€	35.26€	34.58€	33.89€	32.21€	32.52€	31.83€	31.15€	30.46€	29.77€
Dettes annuelles (total des échéances)	80.00€	79.31€	78.63€	33.89€	32.21€	32.52€	31.83€	31.15€	30.46€	29.77€

^{*} Taxe d'aménagement : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

INFORMATIONS DIVERSES

URBANISME

Permis de construire	Déclarations Préalables	Certificats d'urbanisme
2019 : 3	2019 : 1	2019 : 4 informatifs 2 opérationnels

Depuis juillet 2018, la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les certificats d'urbanisme informatifs, la compétence revient donc à la Mairie (formation du 25/02/2019).

LISTE ÉLECTORALE

Titulaires : CLAUX Evelyne, FRAYSSE Christian et AVICE Yves Suppléants : ROUGIER Jean-Francis, SEGUY Laurent et SEGUY Martine

Nombre d'électeurs inscrits en 2020 : 196

Les personnes de nationalité française, majeures, domiciliées sur la commune, ou ayant la qualité de contribuable local peuvent solliciter leur inscription sur la liste électorale de Segonzac.

Inscription d'office des jeunes de 18 ans : Les jeunes Français atteignant la majorité et domiciliés dans la commune sont inscrits d'office sur la liste électorale. La liste des personnes concernées est envoyée dans les Mairies par l'INSEE. La mairie signale cette inscription par un courrier destiné aux intéressés.

Les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ont droit de vote et d'éligibilité au Parlement Européen et aux élections municipales dans l'état membre où ils résident. Il existe deux listes complémentaires distinctes, ils doivent faire la démarche de s'inscrire sur l'une des listes ou les deux.

Interroger sa Situation Electorale ISE en vous connectant sur internet vous saurez si vous êtes inscrits et où. Vous pourrez poursuivre une inscription en ligne ou faire la démarche auprès de la Mairie. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les inscriptions sont possibles toute l'année hors période pré-électorale.

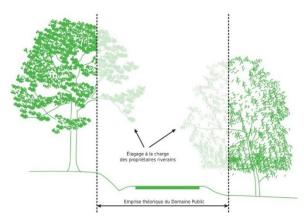
RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent obligatoirement se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans, à la mairie de leur domicile.

A cette occasion, une attestation de recensement leur est remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (ex : permis de conduire) ; C'est également sur les données du recensement que s'appuie le dispositif d'inscription des jeunes sur les listes électorales. **Tous les jeunes Français, filles ou garçons sont convoqués, pour une journée de préparation à la défense.**

Elle se déroule entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. Au cours de cette journée de contact avec les militaires, ils recevront un enseignement présentant les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale ainsi que ses moyens. A cette occasion, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française sont organisés. A l'issue de la journée, un certificat de participation est remis. Jusqu'à 25 ans, ce certificat est obligatoire pour se présenter aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

ÉLAGAGE DES ARBRES



L'élagage des arbres le long des voies communales et départementales est à la charge des propriétaires.

« Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m, ils doivent être en outre élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, ces opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ».

RÈGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté Préfectoral du 24/11/1999

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables: 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 /

Samedis: 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00



EMPLOI DU FEU

Arrêté Préfectoral du 07/04/2015

Le brûlage à l'air libre, en tout lieu et toute période, de tout type de produits et matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câbles, cartons, papiers etc. est interdit.

Il est interdit en toute période de procéder au brûlage des végétaux sur pied ou à l'écobuage, sauf par dérogation prévue par l'article 4.

Le brûlage des déchets ménagers est interdit en toute période.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Arrêté Préfectoral du 07/04/2015

Tout propriétaire, occupant ou gestionnaire d'habitation et installations diverses est tenu de débroussailler sur une profondeur de 50m autour des constructions et sur une profondeur de 10m de part et d'autre de voies privées donnant accès aux dites constructions. En cas de non-respect de cette prescription et si la nécessité absolue s'en fait sentir, il pourra être procédé au débroussaillage d'office par l'administration et aux frais du propriétaire.

DEFIBRILLATEUR



A quoi ça sert?

Le défibrillateur est un appareil électrique utilisé pour réaliser une **défibrillation**, c'est-à-dire une opération consistant à envoyer un choc électrique au cœur d'une victime d'un arrêt cardiaque afin de lui faire retrouver un rythme normal.

Une réunion d'information aura lieu prochainement.

Il est installé sous la Mairie

ECOLE



Grâce à Jean-Francis ROUGIER et Catherine LACHATRE (remplaçante de Jocelyne), les élèves de Segonzac ont fait une visite du patrimoine communal et il leur a été expliqué le passé de Louis LATRADE.

Après le confinement, élèves et enseignants ont repris l'école à Ayen. En effet, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (Ayen, Segonzac, Rosiers) est devenu un Regroupement Pédagogique Concentré, l'éducation nationale ne souhaite plus avoir d'école avec un seul enseignant. Afin de garder un minimum de service scolaire, nous avons négocier la création du RPC. Notre école est donc intégrée dans le groupe scolaire d'Ayen.

DÉCHETS

La Commune ne bénéficie plus de la benne à cause du coût élevé des traitements.

DÉCHETTERIES

L'accès aux déchetteries de : Brive – Donzenac – Allassac – St-Pantaléon de Larche Condat Sur Vézère – Malemort – Objat - Saint Bonnet la Rivière est libre et gratuit pour les habitants des communes adhérentes au SIRTOM.

Déchetterie Objat

Déchetterie St Bonnet la Rivière

ZAC de Bridal

Puy la Faye

2 06 25 54 14 57

2 06 09 20 37 61

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

♣ Gîte du chaticot – 4 épis Gîte de France

Capacité : 8 pers- ouvert toute l'année – location WE – Gîte de 195m² comprenant 4 chambres, cuisine équipée, salon/séjour, 2 salles de bain – Gîte confort

Contact: Stéphane et Carole PASCAREL: 05.55.25.96.12 (HR)



♣ Gîtes- Domaine équestre de la Tireloubie

9 gîtes sont situés dans un domaine équestre. Les gîtes sont répartis sur l'ensemble du domaine. Ils peuvent accueillir selon leur capacité de 2 à 9 personnes. Tous les gîtes disposent d'un salon de jardin. Un barbecue est à disposition.

Contact : Domaine équestre de la Tireloubie : 05.55.25.16.51 - Fax : 05.55.25.23.45

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Segonzac	05 55 25 11 16	Pompiers	18 ou 112
Ecole d'Ayen	05 55 25 21 87	SAMU	15
Garderie/ALSH Ayen	05 55 25 25 99 56	SMUR	05 55 25 18 18
Instance de coordination Objat	05 55 25 82 25	Centre anti-poisons	05 61 77 74 47
Trésor Public Objat	05 55 25 81 84	Hôpital Brive	05 55 92 60 00
MSD Juillac (Assistantes Sociales)	05 55 93 79 20	Clinique des cèdres	0 826 300 888
Gendarmerie Juillac	05 55 25 60 06	Clinique Saint Germain	0 826 305 518
Gendarmerie Objat	05 55 25 50 02 ou 17	EDF Dépannage	09 726 750 19
Déchetterie Objat	06 25 54 14 57	SAUR Dépannage	05 81 91 35 05
SIRTOM Brive	05 55 17 65 10	Orange dérangement	10 13
Agglo de Brive Maison de l'habitat	05 55 74 10 00 05 55 74 08 08	Maison de Service Public d'Ayen	05 55 25 76 12

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de Segonzac vous propose tout au long de l'année des animations et vous remercie de votre participation à la vie associative.

Renouvellement du Bureau (Assemblée Générale du 12 janvier 2020) :

Président d'honneur : Jean-Louis MICHEL, Maire de Segonzac

Président : Jacques DERRIEN Vice-Président : Philippe FUSADE

Secrétaire : Evelyne LAJOINIE Secrétaire-adjoint : Tiphanie DHUR

Trésorier : Jacqueline GENESTE Trésorier-adjoint : Christine PAYOT

Membres actifs: Jean-Claude AVICE - Gabriel et Martial ROSE - Jean-Francis ROUGIER - Carine et Denis BURGMEIER - Christian et Babeth FRAYSSE - Béatrice et Valentin FUSADE - Martine et Michel SEGUY - Christiane RAYNAUD - Lucien BOUDY

CALENDRIER DES ANIMATIONS PREVUES

13 janvier : Galettes

18 juillet : « Repas » de la fête annuelle

18 octobre : Fête des fruits d'automne

5 décembre : Téléthon

13 décembre : Marché de Noël

Sous réserve des conditions sanitaires

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Compte rendu 2019 – 2020

Je remercie Monsieur le Maire et les conseillers de nous laisser nous exprimer dans le bulletin municipal ainsi que de nous mettre la salle polyvalente à disposition.

Je remercie également les propriétaires non chasseurs et chasseurs d'avoir donné le droit de chasse.

Je demande aux chasseurs le respect envers tous et envers la nature.

Composition du bureau :

Président : BOUDY Lucien (05.55.25.14.45) Trésorier : CHASTAING Joël

Vice-Président : CHARRIERAS René Vice-Trésorier : SEGUY Michel

Secrétaire: VIDES Carlos

Les lâchés de gibier : - 70 faisans et une cinquantaine d'œufs à couver

- 20 perdreaux

Festivités:

Assemblée Générale : Date à définir

Où s'adresser:

Garde particulier : JOUFFRE Frédéric

Equipage de déterreurs : BOUDY Germain et SEGUY Patrice

Piégeurs agrées : VIDES Carlos et CHARRIERAS René

Rendez-vous à l'assemblée générale, votre présence sera bienvenue.

Le Président,

Lucien BOUDY

GROUPEMENT DES CHASSEURS DU SAINT PAY

Au nom du Groupement des chasseurs du ST PAY, comme d'habitude, je remercie Monsieur le Maire et son Conseil de me donner la possibilité de m'exprimer dans le bulletin municipal.

Depuis l'année dernière, la constitution du bureau n'a pas changé.

La saison écoulée s'est déroulée normalement, sauf pour la destruction du renard qui n'a pas pu avoir lieu au mois de mars par rapport au COVID-19.

En ce qui concerne la chasse au sanglier, 5 sont à inscrire au tableau de chasse.

Le plan de chasse chevreuil a été réalisé.

Chasse à la palombe moins fructueuse que l'année passée.

Destruction de renards pendant la saison de chasse.

Nos jeunes chasseurs ont procédé à 2 lâchers de faisans et un lâcher de perdreaux.

En ce qui concerne notre repas traditionnel, malheureusement il n'a pas eu lieu par rapport à la crise sanitaire et nous en sommes désolés. Par contre, nos jeunes chasseurs aidés par tous les membres de la Sté Du ST PAY et autres personnes dévouées ont organisé une soirée entrecôtes, la semaine qui a précédé le confinement, et ce fut une totale réussite dans une très bonne ambiance. Merci à tous.

Nous souhaitons tous, que la saison à venir, se passe dans les meilleures conditions possibles en sachant qu'il faudra respecter certains gestes barrières, et être très vigilants lors du rassemblement au rendez-vous de chasse, le matin avant de partir.

Merci encore à tous les propriétaires, chasseurs et non chasseurs, et à Monsieur le Maire qui tous les ans met à notre disposition, gratuitement, la salle polyvalente.

La secrétaire, C.RAYNAUD

C.U.M.A DE SEGONZAC

Les membres du bureau sont :

Président : Séguy Michel

Vice-président : Paulet Philippe

Trésorier : Avice Yves Daniel

Secrétaire : Sage Isabelle



Nous renouvelons notre invitation aux agriculteurs à venir nous rejoindre.

La C.U.M.A maintient son activité malgré le nombre d'adhérents qui n'évolue pas beaucoup. Elle reste néanmoins une structure indispensable pour permettre l'achat de matériels.

Le président remercie tous les adhérents ainsi que Monsieur le Maire pour leur participation.



Le Président,
Michel SEGUY

Avec la Maison de Services Au public d'Ayen : Simplifiez-vous la vie

La Maison de services au public d'Ayen située 41, place louis Mareuse est à la disposition des habitants de notre commune pour les aider dans un grand nombre de démarches.

Cette structure forte de plus de 25 partenaires vous accompagnera dans les domaines suivants :

ightarrow Carte d'identite – Passeport – Permis de Conduire et Certificat d'immatriculation

Les demandes ne s'effectuent plus en Mairie ; Connectez-vous sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) et réaliser vos démarches ou prenez rendez-vous avec la Maison de Services au Public d'Ayen.

- → **L'EMPLOI**: Pole emploi, mission locale, Agences d'intérims, création CV et lettre de motivations, Offres et dispositifs d'accompagnements pour le retour à l'emploi...
- → LA FAMILLE : CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Centre information jeunesse, le département de la Corrèze...
- → **LE LOGEMENT**: Corrèze habitat, La Mutualité sociale limousine, Maison de l'Habitat de la communauté d'agglomération du bassin de Brive, Conseil en Architecture et en Environnement...
- → **LE TRANPORT**: SNCF, Transport A la Demande, Service de Covoiturage, Association d'Education Routière...
- → LA DEFENSE DES DROITS : avec de très nombreux partenaires associatifs et organismes
- → LA CULTURE ET LE TOURISME : Les treize arches, l'Office de Tourisme Brive Agglomération
- → LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE : pré demandes de passeport et carte d'identité, demandes de permis de conduire et carte grise, timbres fiscaux dématérialisés.
- → **LE NUMERIQUE**: accompagnement dans vos démarches numériques, ordinateur en accès libre et gratuit, atelier informatique...

Maison Services Au Public

© 05.55.25.76.12

rsp.mairieayen@orange.fr

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 & 14h00 à 16h30 Samedi 9h00 12h00 41 place Louis Mareuse 19310 AYEN

https://fr-fr.facebook.com/MSAPayen/

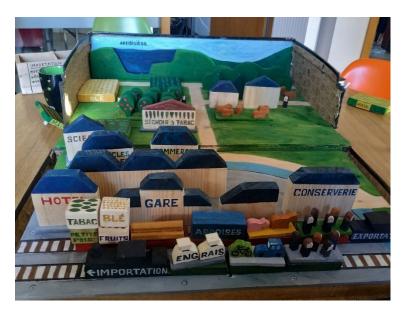
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE À SEGONZAC

Durant la période de confinement, l'activité du Pays d'art et d'histoire a pu se maintenir grâce à la mise en place du télétravail pour les trois salariés de la structure. Les actions en direction des scolaires ont été suspendues, et sont reprogrammées l'année prochaine.

Deux nouvelles publications sont parues cet été, une pour les enfants « Explorateurs Orgnacsur-Vézère », et une pour les adultes « Focus Barrage du Saillant ».

L'exposition « L'aventure du rail » a repris son itinérance dans les communes avec à chaque arrêt un atelier gratuit proposé aux élèves de chaque classe. L'exposition a été présentée sur Segonzac du 19 octobre au 6 novembre 2019. Une centaine de visiteurs sont venus découvrir l'histoire du rail. Un atelier du patrimoine a été suivi par la classe de Madame Alice Malbec. Le calendrier de l'exposition est disponible sur le site internet du Pays d'art et d'histoire www.vezereardoise.fr

Durant l'été, 35 dates et 59 animations ont été proposées. Parmi les nouveautés de cette année : une nouvelle version de l'escape game à la cité de Clairvivre, un cluedo géant à Brive, une visite théâtralisée à Ségur-le-Château et un spectacle sur l'histoire du rail qui complète l'exposition. Malgré le contexte sanitaire, le public a répondu massivement présent à l'ensemble des animations.





Coordonnées:

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine 19240 Allassac 05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

.55.84.95.66 / pan@vezereardoise.fi

www.vezereardoise.fr

Rejoignez-nous sur Facebook : PahVezereArdoise



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

Conseillers Communautaires	Titulaire : Jean-Louis MICHEL	Suppléant : Guy LARUE	
Aménagement du Territoire Développement économique	Projet de territoire et politiques contractuelles		
	Amélioration de l'habitat Plan climat énergie	Evelyne CLAUX	
	Agenda 21	Jean -Louis MICHEL	
	Transport		
	Équilibre social Gens du voyage		
	Economie		
	Tourisme		
	Agriculture	Jean-Louis MICHEL	
	Nouvelle Technologie	Jean-Michel BERTHONNIERE	
	Information et		
	Communication		
Environnement er cadre de vie	Eau	Jean-Louis MICHEL	
	Assainissement	Jean-Louis BEAUVIEUX	
	Environnement		
Cohésion Sociale	Petite enfance		
	Enfance loisirs	Jean-Louis MICHEL	
	Politique de la ville	Agnès CHASTAING	
	Contrat enfance jeunesse		
Ressources	Finances	Jean-Louis MICHEL	
	Ressources Humaines	Guy LARUE	



La Mairie met à la disposition de ses citoyens une application gratuite, sans demande de renseignements (pas de de création de compte etc..) afin de vous alerter des différents évènements concernant la commune.

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

SUBVENTION HABITAT

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) en partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, les caisses d'avances (PROCIVIS, CARTTE) a décidé de mettre en place pour une durée de 5 ans (2017-2022) un nouveau dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé : l'**OPAH Droit Commun** (OPAH-DC) sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs peuvent ainsi prétendre (sous certaines conditions) à des subventions pouvant atteindre jusqu'à 80% de prise en charge du montant HT des travaux portant sur :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- La sécurité et la salubrité de l'habitat
- L'amélioration de la performance énergétique
- L'adaptation du logement pour l'autonomie de la personne

Un guichet unique dédié à l'habitat, la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat (MDUH) vous accompagne et vous conseille dans vos projets de réhabilitation.

Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

MAISON DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Immeuble consulaire – 6éme étage 10 avenue Général Leclerc – Brive

2 05 55 74 08 08

maison-habitat@agglodebrive.fr urba.ads@agglodebrive.fr

Des permanences sont également assurées sur rendez-vous à la Maison Sociale Communale d'Allassac, à la Maison des Services Publics d'Ayen, à la Mairie de Donzenac, à la Mairie de Juillac, à la Mairie de Lubersac, à la Mairie d'Objat et à la Mairie de Pompadour. Contacter la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat au 05 55 74 08 08 pour connaître les dates des permanences et prendre rendez-vous.

En complément, l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) apporte des informations d'ordre juridique concernant votre projet.

- Une permanence est planifiée les mardis matin de 9h à 12h sans rendez-vous, dans les bureaux de la Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat à Brive.
- Avec rendez-vous, une permanence est organisée les 1ers jeudis du mois de 9h à 11h à l'annexe de la Mairie de Lubersac et les 4èmes mardis du mois de 9h à 11h à Objat à la Maison des Associations – 27bd G.Clémenceau.

ADIL © 05 55 26 56 82

Mail: adil.19@wanadoo.fr

Vous pouvez consultez les sites Internet de la commune et de la CABB (www.agglodebrive.fr) pour en savoir plus sur le dispositif.

TRANSPORT À LA DEMANDE SUR RÉSERVATION



"LIBÉO AGGLO"



Le transport à la demande de l'Agglo "Libéo Agglo", fonctionne sur réservation, selon les demandes des voyageurs de votre secteur géographique.

Pour accéder au service, vous devez réserver votre déplacement auprès de la centrale de réservation :

- Par téléphone, au 05 55 74 20 13 (tapez 3), du lundi au vendredi (sauf jours fériés),
- Via le site internet www.libeo-brive.fr ou l'Appli Libéo.

Pour que votre déplacement soit pris en compte, vous devez le réserver au plus tard la veille avant 17h00.

Fonctionnement:

Sur votre secteur (secteur 10), le service "Libéo Agglo" fonctionne le mardi toute la journée.

Les tarifs sont les mêmes que ceux du réseau "Libéo". Le titre de transport que vous utilisez pour votre voyage à bord de "Libéo Agglo" vous permet des correspondances avec les services de transport urbain pendant 1 heure !

Annulation d'un déplacement :

Si vous ne pouvez finalement pas effectuer le déplacement que vous avez réservé, vous devez annuler la réservation au plus tard la veille de votre voyage avant 17h00.

Renseignements:

Centrale de réservation du réseau de transport "Libéo" - 05 55 74 20 13 et www.libeo-brive.fr

Vers Brive SEGONZAC/SAINT-ROBERT/SAINT-AULAIRE/ROSIERS-DE- JUILLAC/AYEN/SAINT-CYPRIEN/VARS-SUR-ROSEIX	08H35 – 08H45	13H30 – 13H40
Objat Gare	09H00	13H50
Objat Place Jean Lagarde	09H03	13H53
Varetz Place de l'église	09H15	14H05
Brive Centre Commercial Ouest	09H25	14H15
Brive Clinique des Cèdres	09H30	14H20
Brive Centre Hospitalier	09H35	14H25
Brive – Place du 14 juillet	09Н40	14H30
Vers Objat		
Départ de Brive – Place du 14 juillet	12H15	17H15
Brive Centre Hospitalier	12H20	17H20
Brive Clinique des Cèdres	12H25	17H25
Brive Centre Commercial Ouest	12H30	17H30
Varetz Place de l'église	12H40	17H40
Objat Place Jean Lagarde	12H52	17H52
Objat Gare	13H10 - 13H20	18H10 – 18H20

SIRTOM

SIRTOM

COMMUNIQUE DE PRESSE



Région de Brive

EXTENSION DE LA COLLECTE SELECTIVE

La réorganisation du service public de collecte et d'élimination des déchets sur notre territoire est désormais engagée. Le SIRTOM de la Région de Brive tient à remercier chaque habitant pour sa compréhension et son implication à sa réussite.

Cette nouvelle gestion des déchets privilégie le développement de la collecte sélective avec l'utilisation :

soit d'un bac individuel à couvercle jaune pour une collecte en porte à porte.

Elle débutera le lundi 6 juillet 2020 et aura lieu les lundis matins des semaines paires selon une fréquence de 15 jours :

3, 17 et 31 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre et 7 et 21 décembre 2020

soit d'un bac collectif à couvercle jaune pour une collecte en point de regroupement.

Pour ce faire, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous allons procéder à la mise à disposition de ces équipements nécessaires pour y déposer vos emballages ménagers recyclables en vrac.

Je vous rappelle que trier présente plusieurs intérêts :

- 1- Un **intérêt environne**mental indéniable : en triant, vous préservez les matières premières et les ressources naturelles.
- 2- Un **double intérêt économique** certain : en triant correctement vos déchets, vous baissez le coût de leurs traitements.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, un numéro vert gratuit est à votre disposition :

0800 204 054 gratuit depuis un poste fix

NOS COMMERCES

GARAGE Sébastien TOCABEN



Le Bas Pardoux

19 310 SEGONZAC

05.55.25.13.90

La Ferme de la Chèvre Bleue

Carine BURGMEIER

Les Codassies

19310 SEGONZAC

06.81.37.57.67

chevrerie.cb@gmail.com

www.chevrerie-cb.fr

ECO AGRI

Le Bourg - 19310 SEGONZAC

06.07.19.89.58 - ecoagri19@yahoo.fr

Import graines fourragères, conseils phyto-énergisant, accompagnement, vente de vin

SOS BATIMENT

Revêtement de sol intérieur ou extérieur en tous genres

DECUIGNIERES Thierry

Tralaleux - 19310 SEGONZAC

06.81.32.31.42



Titre de la publication : Bulletin Municipal

Rédaction: Tiphanie DHUR & Jean - Louis MICHEL

Responsables des articles des associations : les présidents d'associations

Date de publication : 15 septembre 2020 Imprimeur : Rapidflyer - 200 exemplaires